

**Zeitschrift:** La vie musicale : revue bimensuelle de la musique suisse et étrangère  
**Herausgeber:** Association des musiciens suisses  
**Band:** 3 (1909-1910)  
**Heft:** 19

**Artikel:** La fête cantonale des chanteurs neuchâtelois : La Chaux-de-Fonds, 18-19 juin 1910  
**Autor:** Humbert, Georges  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1068862>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 28.03.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

La Vie Musicale publiera dans son prochain numéro :

GEORGES HUMBERT : *Le Psalme C.* de Max Reger.

## La Fête cantonale des Chanteurs neuchâtelois

La Chaux-de-Fonds, 18-19 juin 1910.

C'est un lieu commun que de constater la distance très grande (je ne parle pas de kilomètres !) qui sépare les cantons, même les plus rapprochés, de notre petite Suisse. Dans tous les domaines, cette distance éclate aux yeux, aux oreilles de celui qui sait voir et entendre. Et je ne songe pas ici à la différence, toute de nuances, qui existe entre les citadins de Genève, Lausanne et Neuchâtel, par exemple, où la vie mondaine a fait plus ou moins son œuvre de grande niveleuse. Je pense plutôt à celle, infiniment plus marquée, qui en dépit de notre florissant étatisme dresse comme une muraille entre les couches profondes des populations de Genève, Vaud et Neuchâtel. On sait à quel point la musique est révélatrice de l'état social, de la manière d'être, de l'âme en un mot des individus et des peuples. Ecoutez, sans sortir des limites étroites de quelques cantons romands, écoutez comment on chante et dites s'il n'y a pas dans la pratique musicale populaire des « modes » cantonaux distincts et caractéristiques.

Je fais abstraction de Genève où les pauvres sociétés chorales d'hommes encore existantes font de misérable besogne<sup>1</sup>. Mais il est évident que les paysans du Gros de Vaud ne chantent point de la même manière que les horlogers neuchâtelois, que même les chœurs des vigneronns de Lavaux ne sauraient être confondus avec ceux des vigneronns de Saint-Blaise ou de Cortaillod.

Or — empêché bien à regrets d'assister à la Fête des Chanteurs fribourgeois dont on a dit partout (sauf peut-être à Fribourg?) la complète réussite — j'ai voulu regarder d'un autre côté par dessus le mur et, en toute liberté d'esprit, sans nul mandat officiel, je suis allé entendre les concours et les concerts des « Chanteurs neuchâtelois ». Ce fut, je l'avoue, un véritable voyage de découvertes, non pas à travers les « Montagnes » où je respire avec bonheur un peu d'air natal et dont j'ai subi dès longtemps le charme discret et prenant, mais à travers les ressources musicales d'une ville et les sociétés chorales très peu connues de tout un canton.

Je ne parlerai pas de ce qui fut ici comme partout ailleurs, des banquets, promenades ou réjouissances. Tout au plus pourrais-je dire que celles-ci étaient fort justement réduites au strict minimum et que ceux-là furent mieux que partout ailleurs, grâce à l'accueil simple et cordial, plein de vie et d'entrain, des membres du Comité d'organisation, — grâce à l'absence d'une cantine, l'abîme où se perdent toujours les flots d'une vaine éloquence en même temps que les boissons et les mets inappétissants, — grâce enfin à la foule légère, bonne enfant et extrêmement ductile qui caractérise les fêtes neuchâteloises.

Place donc à la musique. Avec ses seules ressources — si l'on fait exception du concours très apprécié de M. Ch. Troyon dont la voix reste victorieuse de toutes les fatigues — La Chaux-de-Fonds avait organisé pour le 18 au soir un concert de beaucoup d'agrément et de fort bonne tenue artistique. Peut-être l'idée ne fut-elle pas très heureuse de faire entendre aux chanteurs (qui ont dû la prendre pour un modèle) une toute jeune cantatrice dont la voix charmante manque

<sup>1</sup> La « Chapelle Ketten », groupement artistique très distingué, issu de circonstances spéciales et sans répercussion possible sur l'ensemble des sociétés populaires, n'entre pas ici en ligne de compte.

encore par trop de culture pour des occasions de ce genre ? Peut-être M<sup>me</sup> Alice Lambert, une accompagnatrice souple à souhait, a-t-elle prêté son jeu très musical à des œuvres qui l'étaient trop peu ? Peut-être le « Männerchor Concordia », que dirige M. F. Manns, aurait-il pu faire un choix meilleur dans son répertoire ? Il chanta fort bien néanmoins, l'*Alpsegen* de G. Schnyder. Et, de plus, j'ai fait ce soir-là ma première découverte : un orchestre d'amateurs, l'« Odéon » qui, grâce à la persévérance et au grand bon sens musical de son directeur, M. Georges Pantillon, est appelé à jouer un rôle de plus en plus important dans la vie musicale de la cité montagnarde. Ceux qui peuvent se rappeler l'« Odéon » d'il y a quelque vingt ans auront été émerveillés comme moi des progrès immenses réalisés dans le sens du nombre et de la justesse des instruments (on sait qu'en général l'orchestre d'amateurs sonne comme un mauvais piano désaccordé !), comme aussi au point de vue du goût artistique. Aux programmes de samedi et de dimanche : deux mouvements de la I<sup>re</sup> symphonie de Beethoven, l'ouverture de *Don Juan* de Mozart et deux fragments de *Peer Gynt* (*Mort d'Ase* et *Danse d'Anitra*) d'Edv. Grieg. Choix judicieux et qui mit surtout bien en valeur le parfait entraînement des cordes de l'orchestre. Comme accompagnateur de différents chœurs, l'« Odéon » s'est montré aussi fort bien stylé. Il doit rendre à ce titre des services très appréciables dont nous le félicitons hautement lui et son directeur.

Le concert de dimanche était réservé en majeure partie aux chœurs d'ensemble allemands et français, sous la direction de M. G. Pantillon, avec un effectif total d'environ treize cents chanteurs, chiffre considérable si l'on songe que vingt sociétés seulement prenaient part au concours. Il faut l'avouer, à notre honte, le groupe allemand fut de beaucoup meilleur que le groupe français. Le traditionnel et soi-disant incorrigible défaut de discipline des « Welsches » fut d'autant plus sensible que certains chœurs (*A la Suisse* de H. Huber, *Soirée de Printemps* de Th. Gouvy) répondaient fort mal aux exigences spéciales d'une exécution d'ensemble, que l'on avait cru devoir appuyer les chanteurs d'un fâcheux quatuor de cuivres et que le geste du chef manquait parfois de l'énergie et de la précision nécessaires.

Une particularité à noter et que je propose en exemple à la « Société cantonale des Chanteurs vaudois » : la proclamation des résultats et la distribution des récompenses a lieu à l'issue du grand concert, alors que les sociétés sont encore sur le podium et peuvent faire leur profit des remarques et des conseils que leur présente le président du jury. Aux paroles spirituelles et élevées qu'il prononça, M. Ch. Troyon sut mêler, en son nom comme au nom de ses collègues MM. A. Denéréaz, C. Mayor, J. Lauber, C. Meister et J.-R. Krenger, des constatations très justes et de précieuses directions. Elles ont une portée générale et nous sommes heureux de pouvoir les reproduire ici en partie :

« Le choix des morceaux de concours a démontré un sérieux progrès du côté de l'affinement artistique, et les observations formulées à ce sujet par le jury de Colombier paraissent avoir porté leurs fruits. Du côté de l'interprétation, évitez surtout les contrastes trop brusques, qui nuisent à l'unité de l'œuvre. De plus, l'exécution tient généralement compte de ce qui est écrit, mais pas assez de ce « qui n'est pas écrit », et que le compositeur laisse à l'intuition et au sentiment artistique des exécutants. Les jurys d'aujourd'hui ne sont plus les jurys d'il y a vingt ans ; ils ne s'en tiennent plus exclusivement aux signes conventionnels, mais sont heureux de constater un peu d'initiative dans l'interprétation ; la peur du jury ne doit pas arrêter le tempérament musical des directeurs et les empêcher de manifester, dans l'exécution, telle ou telle intention, pourvu qu'elle soit de bon goût. »

Pour ce qui concerne les concours eux-mêmes, la parole est avant tout au jury que les sociétés se donnent elles-mêmes. Il me sera permis toutefois de formuler quelques remarques, pour autant qu'elles sont d'ordre général et peuvent être utiles à l'ensemble des chanteurs.

La plupart des sociétés possèdent un matériel de voix excellent : ténors montant haut et clair, basses solides mais manquant généralement (à l'exception de celles de l'*Orphéon* de Neuchâtel) de plénitude. L'*Union chorale* de La Chaux-de-Fonds, seule entre toutes, manie avec une virtuosité sans pareille ce que certains chanteurs appellent la voix mixte. Elle a la souplesse, l'élégance et la légèreté. Son directeur pourrait, semble-t-il, l'entraîner maintenant vers plus de puissance et de mâle énergie. Parmi les autres sociétés — les deux que j'ai mentionnées sont arrivées premières *ex-æquo* au concours d'exécution — une seule m'a satisfait pleinement au point de vue musical : l'*Espérance* de Travers. Je ne dis pas qu'elle ait chanté le mieux, je dis seulement qu'elle a fait preuve de la musicalité la plus sûre et la plus affinée. Ce fut elle aussi qui sortit première au concours de lecture à vue, avec 17 1/2 points sur 18.

La donnée presque enfantine de ce concours à vue (solfège de M. Edmond Röthlisberger, à une voix, à quatre temps simples, en *ut* majeur et sans accident), ainsi que l'incomparable supériorité d'exécution du chœur libre sur le chœur imposé (de M. Alexandre Denéréaz, pour chacune des trois divisions) permettent de supposer que le « serinage » est encore en honneur chez les chanteurs neuchâtelois comme en bien d'autres endroits ! Il disparaîtra peu à peu, grâce à l'intelligente activité des directeurs, grâce au désir de savoir et de connaître des chanteurs. Car l'un et l'autre sont évidents. Une seule œuvre, parmi les chœurs libres, prêtait le flanc à la critique même la plus bienveillante : un chœur qui, en dépit de son titre, n'est ni patriotique, ni suisse, ni surtout... musical. Et j'ai constaté presque toujours une recherche de clarté, de précision, un souci de la structure interne des œuvres, comparables seulement à l'intérêt, à la sollicitude de l'horloger pour les rouages d'une pièce compliquée.

Par ailleurs, l'interprétation n'est pas sans quelque sécheresse. Elle manque de cette atmosphère que créent l'intime compréhension de l'œuvre, la pénétration constante et réciproque du sujet poétique et de la phrase musicale. M. Ch. Troyon l'a dit et je ne saurais trop le répéter : on ne tient pas assez compte de *ce qui n'est pas écrit* ! Mais pour en tenir compte il ne suffit point d'un peu de bon vouloir et d'intuition ; il faut une culture intense alliée à une sensibilité artistique affinée de tous les organes qui participent à l'exécution.

*Plus de culture*, tel doit être le mot d'ordre de toutes les sociétés chorales d'hommes, quelle que soit la distance qui les sépare l'une de l'autre ou, plus encore, d'un canton à l'autre. Plus de vraie culture, — culture littéraire, musicale, morale. C'est à ce prix seulement que ces sociétés pourront conquérir leur place au soleil de l'art et faire leur partie dans le grand concert d'une humanité régénérée par l'attrait de l'idéal.

GEORGES HUMBERT.

## Chalamala

Comédie lyrique en trois actes. Paroles de Louis Thurler. Musique de Emile Lauber.

BULLE, 3 juillet 1910.

Le titre que je viens de transcrire de la brochure est complété par ces mots très significatifs : « représentée à Bulle par la *Chorale* et avec le concours de la population tout entière ». On ne saurait, en effet, caractériser mieux ni en moins de mots l'ouvrage dont la primeur vient de nous être offerte et que les auteurs eux-mêmes ont tenu souvent à appeler un *opéra populaire* : une « chorale », plus grande par l'énergie que par le nombre, plus audacieuse qu'expérimentée, rêve de célébrer son pays en une œuvre d'art appropriée autant que possible à ses ressources. Ce rêve, elle le caresse ; elle l'affirme par la voix de MM. le Dr Thurler, d'Estavayer, et Emile Lauber, le bon musicien neuchâtelois ; elle l'ex-